

Précisions complémentaires en date du 17/02/2025

Bonjour Monsieur,

Suite à notre échange téléphonique concernant le cas par cas du projet agrivoltaïque de Châteauneuf-du-Rhône, voici mon retour sur les différents points :

- **Clôtures :**

- J'ai modifié le plan masse afin d'avoir 2 clôtures distinctes pour les 2 zones projets. **Je vous ai fait parvenir dans un second mail via melanissimo le plan masse à jour.** La surface totale clôturée est plus faible avec cette nouvelle version (-4,01 ha soit ~30%). Voici un tableau synthétique des caractéristiques du projet qui évoluent avec ce changement :

Version	V1	V2
Date	07/01/2025	17/02/2025
Commentaire	1 seule emprise clôturée	2 emprises clôturées distinctes
Surface projet [ha]	9,8	10,1
Surface clôturée [ha]	13,26	9,25
Linéaire de clôture [ml]	2118 ml	2 293 ml (700 ml zone ouest et 1593 ml zone Est)
Emprise des structures agrivoltaïques [m ²]	20 356	20 291
Emprise au sol du projet [m ²]	21 891	21 826
Puissance estimée de la centrale [MWc]	4,82	4,81

- **Haies situées au Sud-Est :**

- Je vous confirme que ces haies seront conservées. C'est pour cela que la piste contourne ces haies. Pour plus de clarté, je l'ai également indiqué sur le nouveau plan masse (*symbole végétation conservée*).

- **Arbres abattus/défrichage :**

- Akuo s'engage à réaliser l'abattage des arbres et le défrichage uniquement sur la période septembre - octobre afin de limiter l'impact sur l'avifaune.

- **Zone humide au Sud-Ouest :**

- Nous n'avons pas la maîtrise foncière sur cette réserve d'eau donc ne pouvons pas à ce stade garantir une bonne gestion écologique. Toutefois, le projet étant situé à plus de 140m de cette réserve d'eau, il n'aura aucun impact sur celle-ci.

Je reste à votre disposition pour tout complément.

Cordialement

Loïc Dancy

Chef de projet - Auvergne-Rhône-Alpes